

Art.1 Préambule:

Les conditions générales de vente font partie intégrante des offres de vente de la CCI Hainaut en ce qui concerne notre service de veille partenariale, nos listings, nos publications et notre service de documentation. Toute recherche d'informations, spécifiques ou non, ainsi que toute réponse à une question posée par le client doivent être considérées comme faisant partie du service de documentation et sont donc soumises aux présentes conditions générales.

Art.2 Offre et commande:

Nos offres sont valables depuis la réception de celles-ci par l'autre partie. L'acceptation de l'offre est définitive dès notre réception du bon de commande signé qui doit nous parvenir au plus tard dans les 30 jours calendrier de la réception de l'offre. Sauf stipulation écrite contraire, toute commande implique l'adhésion du client aux présentes conditions générales.

Art.3 Prix:

Nos prix sont libellés en euro, TVA comprise. Les prix sont ceux indiqués sur le bon de commande.

Art.4 Conditions de paiement

La fourniture de nos biens ou services sera postérieure au règlement du montant prévu. Si aucune facture n'est envoyée à l'autre partie par la CCI Hainaut, le montant est versé sur le n° de compte suivant : ING 360-1830039-43 avec la mention "publication", "listing", "veille partenariale" ou "documentation". Le montant peut également être payé en liquide dans une des trois antennes de la CCI Hainaut. Attention, les chèques ne sont pas acceptés pour les paiements des entreprises étrangères.

Art.5 Clause particulière à notre service de publications

Pour faire face à l'éventualité d'une perte ou d'un vol d'ouvrage, la CCI Hainaut propose d'envoyer les ouvrages par recommandé ou avec indication de valeur (recommandé + assuré) via les services de La Poste. Pour en bénéficier, le client doit avoir spécifié son désir de recourir à ce service lors de sa commande. La facture adressée à l'acheteur est en conséquence majorée du coût engendré par ce service. Ce service reste optionnel, la CCIH n'en retire aucun bénéfice et en cas de choix négatif, la CCIH est déchargée de toute responsabilité.

Art.6 Délais

La CCI Hainaut mettra tout en œuvre pour respecter le délai ou la fréquence de livraison fixée dans le bon de commande. Toutefois, sa responsabilité ne pourra être engagée pour des retards dus à des éléments ou événements échappant à son contrôle, tels que retards dans la fourniture des données émanant des instances sources ou défaillance de matériel.

CHARLEROI

(siège social)

Av. Général Michel, 1C

B-6000 Charleroi

Tél. +32 71 32 11 60

Fax +32 71 33 42 18

CENTRE

Place de la Hestre, 19

B-7170 La Hestre

Tél. +32 64 22 23 49

Fax +32 64 28 23 82

MONS-BORINAGE

Parc Initialis

Bd André Delvaux, 3

B-7000 Mons

Tél. +32 65 22 65 08

Fax +32 65 35 13 11

Art.7 Limitation des responsabilités:

Les commandes sont traitées avec le plus grand soin. Toutefois, la CCI Hainaut ne peut être tenue pour responsable d'imprécisions éventuelles telles que de port perdu ou de perte d'imprimés, d'omissions constatées dans la recherche de documentation. De même, n'est recevable aucune réclamation relative à des adresses doubles ou des omissions constatées dans les séries d'adresses. La responsabilité de la CCI Hainaut n'est engagée qu'en cas de négligence grave et expressément limitée aux montants facturés pour l'opération défectueuse. La réparation de tout autre dommage, quel qu'il en soit, est exclue.

En cas de force majeure ou d'événements exceptionnels (catastrophe naturelle, épidémie, grèves, lock-out, etc.) rendant impossible la livraison ou la réception des produits (biens ou services), la CCI Hainaut est déchargée de toute responsabilité.

La CCI Hainaut n'accepte de responsabilité d'aucune sorte quant à l'usage qui est fait des biens ou des services.

Art.8 Réclamations

Les réclamations ne seront prises en compte que si le bien ou le service fourni ne correspond pas à ce qui a été prévu dans le bon de commande. L'état de non correspondance doit porter sur un élément substantiel du contrat. Toute réclamation devra, pour être recevable, parvenir par écrit dans les 15 jours calendrier suivant la livraison de la commande. Après cette date, toute livraison sera considérée comme conforme aux spécifications du bon de commande.

La reprise ou l'échange d'une publication sont acceptés à condition que les ouvrages livrés soient retournés en excellent état dans un délai de 15 jours. Aucune autre reprise n'est acceptée.

Art.9 Durée du contrat:

Le contrat prendra cours dès réception de notre part du bon de commande signé par l'autre partie. Le contrat prendra fin automatiquement lorsque les obligations respectives sont réalisées.

Art.10 Compétence et droit applicable:

Tout litige directement ou indirectement relatif à nos relations contractuelles avec le cocontractant est de la compétence exclusive des Cours et Tribunaux de Charleroi. Tout litige sera régi par la loi belge.